



MONSIEUR ANDRÉ VANDERBORGHT

N/Réf. : V.G/id/07.853

Orp-Jauches, le 2 mai 2007

Objet : Mouvement citoyen de Nil-Saint-Vincent

Monsieur le porte-parole,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre participation à la réunion citoyenne qui s'est récemment tenue à Walhain.

J'y ai eu l'occasion avec mon confrère André Frédéric, spécialiste en la matière, d'une part d'écouter les revendications, les craintes, les interrogations et les arguments des parties concernant l'implantation de l'organisation Maharishi à Nil-Saint-Vincent et d'autre part d'expliquer les avancées législatives que notre pays a faites depuis quelques années tout en présentant les lacunes juridiques qui actuellement, ne nous leurrons pas, demeurent.

Consciente que le pouvoir judiciaire ne dispose donc pas encore de tous les moyens lui permettant de lutter efficacement contre certains agissant des sectes, je vise ici l'impossibilité actuelle de réprimer l'atteinte à l'intégrité psychologique, j'ai donc avec mon collègue susmentionné déposé en février une proposition de loi (n° 2935) visant à ériger en infraction la déstabilisation mentale des personnes et les abus de situation de faiblesse. En clair, nous estimons nécessaire que soient condamnables les menaces, les intimidations et pressions morales commises intentionnellement sur une personne vulnérable pour obtenir d'elle un acte déterminé.

Comme vous ne pouvez l'ignorer, les travaux parlementaires ont pris fin la semaine dernière en vue des prochaines élections législatives du 10 juin. Sachez que personnellement, les auteurs de la proposition concernée veilleront, s'ils sont réélus, à redéposer le texte dès la reconstitution des Chambres du Parlement. En tout état de cause, notre parti fait de cette problématique un des dossiers prioritaires pour la prochaine législature.

En espérant avoir répondu précisément à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le porte-parole, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Véronique Ghénne  
Députée fédérale